

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 13
de votants : 14

CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 16 décembre à 19h30 le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle polyvalente de Chuisnes.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RETHO, Mme Florence NONIS, Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, M. Romain FILLETTE, et M. Matthieu CHEMINAIS.

Absente et excusée : Mme Floriane COLLAU (pouvoir donné à M. Jacques MAUPU).

Secrétaire de séance : M. Didier GAUTIER.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26/11/2020.
 2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
 3. Vote du tarif de l'assainissement pour 2021.
 4. Vote du Budget Primitif 2021 du service de l'assainissement.
 5. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le service de l'assainissement.
 6. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 du budget principal de Chuisnes.
 7. Vote des tarifs communaux pour 2021.
 8. Validation du devis pour l'acquisition d'un columbarium.
 9. Validation du devis pour l'installation du standard téléphonique de la mairie.
 10. Demande de subvention FDI 2021 / Réfection de la couverture de l'église.
 11. Demande de subvention DETR 2021 / Réfection de la couverture de l'église.
 12. Demande de subvention FDI 2021 / Changement de menuiseries à la mairie.
 13. Demande de subvention DETR 2021 / Changement de menuiseries à la mairie.
 14. Demande de subvention DSIL 2021 / Changement de menuiseries à la mairie.
 15. Demande de subvention FDI 2021 / Travaux de busage de la vallée de Faucilly.
 16. Validation de la convention de maîtrise d'œuvre ELI pour les travaux Barizeau.
 17. Validation du devis de maîtrise d'œuvre d'EURL EMPEREUR pour les travaux d'aménagement de voirie rue des Pommiers.
 18. Validation du devis de maîtrise d'œuvre de GILSON SAS pour le projet d'aménagement du terrain derrière l'église.
 19. Projet d'acquisition de matériel pour le service technique.
 20. Recrutement de personnel technique.
 21. Attribution de chèques cadeaux.
 22. Compte rendu de la commission affaires scolaires.
 23. Compte rendu de la commission fêtes et cérémonies.
 24. Questions et informations diverses.
-

Le Maire informe les conseillers municipaux de la lettre de démission de Monsieur Maxime MICHEL datée du 9 décembre 2020.

Le compte rendu du 26 Novembre est adopté à l'unanimité.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire informe le Conseil Municipal des points abordés lors du Conseil Communautaire du 14/12/2020 :

- Adoption du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vers le 15/01/2021.
 - Acquisition de 2 minibus.
 - Création d'un Fonds de Renaissance pour aider les entreprises en difficulté lors de la crise sanitaire. Il s'agit d'une avance de trésorerie faite aux entreprises.
 - Fixation du prix du SPANC (assainissements individuels) à 18 € pour 2021 au lieu de 16 €.
-

FIXATION DES TARIFS 2021 POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES.

Délibération n° 79-2020

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1, Il convient de voter les tarifs 2021 du service de l'assainissement collectif de la commune.

Après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs proposés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les prix suivants applicables au 1^{er} janvier 2021 :

SERVICE D'ASSAINISSEMENT (Prix Hors Taxes)

Prix de l'assainissement	1,00 €/m3
--------------------------	-----------

PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES DES IMMEUBLES EDIFIES POSTERIEUREMENT A LA MISE EN SERVICE DE L'EGOUT

Participation	2 550,00 €
---------------	------------

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CHUISNES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Délibération n° 80-2020

Le Maire présente le Budget Primitif de l'année 2021 du Service de l'Assainissement collectif qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 66 950,00 € (Hors T.V.A.)
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 41 850,00 € (Hors T.V.A.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 66 950,00 € et en dépenses et en recettes d'Investissement à 41 850,00 €.

Le Maire informe les conseillers que la compétence facturation de l'eau et de l'assainissement collectif sera de la compétence de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en 2026.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES / BUDGET ASSAINISSEMENT DE CHUISNES.

Délibération n° 81-2020

Le comptable du Trésor Public demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Les titres émanent de plusieurs débiteurs et ne peuvent être recouvrés malgré les poursuites faites par le Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable visée ci-dessus, pour un montant de 579,22 €.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 6541 du budget Assainissement de Chuisnes.

AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

Délibération n° 82-2020

Selon l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Par conséquent, il convient de prendre une délibération autorisant l'exécution de ces dépenses avant le vote du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de budget primitif 2021 du budget principal de Chuisnes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

TARIFS COMMUNAUX 2021.

Délibération n° 83-2020

Le Maire expose :

Il convient de voter les tarifs communaux de Chuisnes pour l'année 2021.

Après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs proposés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Vote les tarifs communaux 2021 tels que présentés et annexés à la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

LOCATION SALLE POLYVALENTE

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
Location 1 JOURNEE	156,00 €	282,00 €
Location 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	62,00 €	124,00 €
Location 1 JOURNEE + CUISINE	216,00 €	350,00 €
Location 1 JOURNEE SUPPL. + CUISINE	98,00 €	172,00 €
Remise des clefs la veille au soir	23,00 €	35,00 €
Vin d'honneur en semaine	44,00 €	44,00 €
Vin d'honneur week-end	86,00 €	121,00 €
Réunion Commerciale	124,00 €	124,00 €
Réunion Associations sans activité commerciale	gratuit	44,00 €
Réunion Association avec activité commerciale pour 1 JOURNEE + CUISINE	gratuit	97,00 €
Réunion Association avec activité commerciale pour 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE + CUISINE	gratuit	48,00 €
Montage et Démontage ESTRADE	31,00 €	31,00 €
Majoration jours fériés	20,00€	20,00€

Les arrhes sont fixées à 50 % du montant total de la location.

La caution est fixée à 500,00 €.

TARIFS DU CIMETIERE

CONCESSIONS	
Concession Trentenaire	184,00 €
Superposition	46,00 €
Concession Cinquantenaire	305,00 €
Superposition	76,25 €
Superposition pour anciennes Concessions Perpétuelles	477,00 €
Caveau provisoire pour 15 jours	11,40 €
Caveau Provisoire pour les jours suivants	4,70 €
<u>Taxe de Superposition pour dépôt d'urne dans un caveau</u>	
Pour 30 ans	46,00 €
Pour 50 ans	76,25 €
Pour perpétuelles	161,00 €
<u>Taxe de Superposition scellement d'une urne sur une tombe</u>	
Pour 30 ans	46,00 €
Pour 50 ans	76,25 €
Pour perpétuelles	161,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
Pour 30 ans	826,00 €
Pour 1 urne supplémentaire	234,00 €
<u>CAVURNES</u>	
Cavurne trentenaire	418,00€
Superposition	46,00€

EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE D'EAU (Prix Hors Taxes)

Abonnement au réseau	42,00 €
Redevance d'Eau	1,00 €/m3
Ouverture ou Fermeture Compteur	16,00 €

REPLACEMENT DES COMPTEURS GELES

Diamètre 15 mm	79,00 €
Diamètre 20 mm	84,00 €
Diamètre 25 mm	162,00 €

SERVICE D'ASSAINISSEMENT (Prix Hors Taxes)

Prix de l'assainissement	1,00 €/m3
--------------------------	-----------

PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES DES IMMEUBLES EDIFIES POSTERIEUREMENT A LA MISE EN SERVICE DE L'EGOUT

Participation	2 550,00 €
---------------	------------

AFFAIRES SCOLAIRES

Tarifs applicables du 01/09/2020 au 31/08/2021

RESTAURANT SCOLAIRE

FORFAIT MENSUEL DES REPAS ENFANT (sur 10 mois)

Forfait 1 jour fixe / semaine	12,50 €
Forfait 2 jours fixes / semaine	25,00 €
Forfait 3 jours fixes / semaine	37,50 €
Forfait 4 jours fixes / semaine	50,00 €

REPAS OCCASIONNEL D'ENFANT	4,60 €
REPAS ADULTE	4,80 €

GARDERIE SCOLAIRE

Forfait MATIN	2,20 €
Forfait SOIR (Goûter compris)	2,40 €

(1/2 tarif à compter du 3^{ème} enfant)

Tout dépassement horaire sera facturé 10 € / demi-heure supplémentaire.

ACHAT D'UN COLUMBARIUM DE 8 CASES.

Délibération n° 84-2020

Le Maire expose :

Le columbarium acheté en 2010 ne dispose plus que de 2 places, il convient par conséquent d'en acheter un nouveau.

La marbrerie VAUX qui a déjà installé les 2 columbariums précédents, nous a adressé un devis pour 5 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un nouveau columbarium de 8 cases à l'identique des précédents, auprès de la marbrerie VAUX 5 Route des Brosses à SENONCHES pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

Le Maire indique avoir reçu 2 devis pour l'achat du nouveau standard téléphonique de la mairie suite à la défaillance de celui-ci. Après débat, il a été décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE DE CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DU F.D.I 2021.

Délibération n° 85-2020

Le Maire expose :

Il est urgent d'entreprendre la réfection totale de la couverture de l'église, façade avant côté parking et côté abside afin d'éviter la chute de tuiles sur les véhicules et les personnes et également les infiltrations d'eaux pluviales qui provoquent de lourdes dégradations à l'intérieur de l'église.

Les travaux sont estimés à 40 863,86 € HT pour la partie façade avant et 19 839,58 € HT pour le côté abside soit un total de travaux pour 60 703,44 € HT soit 72 844,13 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental d'Investissement au titre des projets locaux – équipements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le projet de réfection totale de la couverture de l'église façade avant et côté abside.

➤ Sollicite auprès du département une subvention au titre du FDI 2021, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 60 703,44 € HT soit 72 844,13 € TTC.

➤ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	18 211,03 €
- Subvention DETR 2021 (20%)	12 140,69 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>30 351,72 €</u>
Total HT	60 703,44€

➤ Dit que ces travaux seront réalisés entre Juin et Septembre 2021.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE DE CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2021.

Délibération n° 86-2020

Le Maire expose :

Il est urgent d'entreprendre la réfection totale de la couverture de l'église, façade avant côté parking et côté abside afin d'éviter la chute de tuiles sur les véhicules et les personnes et également les infiltrations d'eaux pluviales qui provoquent de lourdes dégradations à l'intérieur de l'église.

Les travaux sont estimés à 40 863,86 € HT pour la partie façade avant et 19 839,58 € HT pour le côté abside soit un total de travaux pour 60 703,44 € HT soit 72 844,13 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection totale de la couverture de l'église.
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2021, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 60 703,44 € HT soit 72 844,13 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention DETR 2021 (20%)	12 140,69 €
- Subvention du Conseil Départemental	18 211,03 €
- <u>Autofinancement</u>	30 351,72 €
Total HT	60 703,44 €
- Dit que ces travaux seront réalisés entre Juin et Septembre 2021.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Le Maire informe que les demandes de subventions pour le changement des menuiseries extérieures de la mairie sont reportées à un prochain conseil municipal vu que les devis demandés ne sont pas arrivés et une variante en aluminium sera demandée.

BUSAGE DE LA VALLEE DE FAUCILLY AU LIEU-DIT LE PONT DES NOUETTES A CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DU F.D.I 2021.

Délibération n° 87-2020

Le Maire expose :

Il est urgent d'entreprendre le busage de la vallée de Faucilly qui suite aux fortes pluies et au défaut d'entretien de la vallée ont provoqué l'éboulement du mur de soutènement de la maison de Monsieur et Madame Didier ROUSSEAU, riverains de cette vallée.

Les travaux sont estimés à 11 552 € HT soit 13 862,40 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental d'Investissement au titre des projets locaux – environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de reprofilage et rebusage de la vallée de Faucilly.
- Sollicite auprès du département une subvention au titre du FDI 2021, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 11 552 € HT soit 13 862,40 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	3 465,60 €
- <u>Autofinancement</u>	8 086,40 €
Total HT	11 552,00 €
- Dit que ces travaux seront réalisés en urgence courant avril 2021.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

VALIDATION DES HONORAIRES DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'ESQUISSE D'AMENAGEMENT DU PARC DERRIERE L'EGLISE DE CHUISNES.

Délibération n° 88-2020

Le Maire expose :

L'aménagement du terrain situé à l'arrière de l'église a besoin d'être réétudié afin de tenir compte des activités de loisirs existantes et en création sur la commune.

Il convient donc de faire appel à un professionnel pour établir une esquisse d'aménagement.

La société GILSON SAS, Urbanisme et Paysage a établi un devis pour la réalisation de l'esquisse d'aménagement du parc de l'église pour un montant HT de 4 430 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le devis de l'entreprise SAS GILSON et Associés, 4 bis rue Saint-Barthélémy, 28000 CHARTRES pour l'esquisse d'aménagement du parc de l'Eglise pour un montant de 4 430 € HT soit 5 316 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Le Maire informe les conseillers que la convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie pour Beaumont avec ELI (Eure-et-Loir Ingénierie) n'est pas arrivée en mairie et sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Validation du devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie rue des Pommiers :

Le Maire informe avoir reçu le devis de l'EURL Yannick EMPEREUR.

Monsieur Romain FILLETTE demande qu'un autre devis soit demandé auprès de Madame MONTCEAU pour comparer les 2 prestations.

ACQUISITION DE MATERIEL.

Délibération n° 89-2020

Le Maire expose :

Il y a lieu d'acheter du matériel destiné à l'entretien des espaces verts : 1 taille-haie, 1 perche d'élagage et 1 élagueuse.

Après consultation de différents fournisseurs, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle proposée par la société MESLARD MOTOCULTURE pour un montant total de 1 495 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Accepte le devis de la société MESLARD MOTOCULTURE, 2 route de Billancelles, 28190 COURVILLE-SUR-EURE, d'un montant de 1 495 € HT soit 1 794 € TTC pour l'achat d'un taille-haie, d'une perche d'élagage et d'une élagueuse.

➤ Dit que la dépense est prévue au budget principal 2021 de la commune au compte 2158.

Le Maire indique avoir reçu un devis de réparation de la société Garden Equipment pour la remise en état du tracteur

tondeuse pour un montant de 1 364 € HT - Accord à l'unanimité du conseil municipal. Il précise également la venue d'un technicien afin d'évaluer s'il est nécessaire ou non de changer les pneus.

RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL COMMUNAL POUR LE SERVICE TECHNIQUE / CREATION DE POSTE.

Délibération n° 90-2020

Le Maire expose :

Suite à la démission de l'employé communal sous contrat aidé, il convient de remplacer cet agent.

Après débat avec les conseillers municipaux sur le recrutement d'un agent titulaire, ou non titulaire sous contrat aidé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'Adjoint Technique polyvalent à compter du 4 janvier 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- Précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable.
- Précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

ACHAT DE CARTES CADEAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL NON TITULAIRE.

Délibération n° 91-2020

Le Maire expose :

Vu l'article 88-1 de la loi du 26/01/1984 disant que l'assemblée délibérante peut décider de mettre en place des prestations d'actions sociales comme des cartes cadeaux à ses agents ;

Le maire propose, par conséquent, de distribuer des cartes cadeaux au personnel non titulaire exclu du régime indemnitaire RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (12 « pour » et 1 « abstention ») :

- Décide l'achat de cartes cadeaux pour un montant de 1 700 € auprès de l'entreprise SAS SUPER U, rue de Beauce, 28190 COURVILLE-SUR-EURE.
- Dit que les bénéficiaires de ces cartes cadeaux sont le personnel communal non titulaire.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à cette prestation d'action sociale.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame Christelle BERTHELOT informe les conseillers que 2 réunions de travail composées de l'équipe enseignante, des

représentants de parents d'élèves et du personnel communal travaillant à l'école et au restaurant scolaire ont eu lieu afin d'atténuer les conflits entre les parents et le personnel. Suite à ces réunions une embauche de personnel pour la surveillance du midi a été faite et une nette amélioration s'est de suite ressentie.

Un travail de communication est entrepris et les parents d'élèves élus doivent faire le lien avec la mairie.

Un billet de communication pour les petits bobos sera mis en place prochainement.

➤ Madame Jocelyne MENAGER signale que les décorations de Noël ont été installées sur le parvis de l'Eglise et que certaines ont été fabriquées par les employés communaux.

La boîte aux lettres du Père Noël installée sur la place de l'Eglise a eu un grand succès et un concours pour les plus beaux dessins sera fait.

La commission communication va se réunir afin de réaliser le bulletin d'information 2021.

➤ Un plan topographique a été réalisé pour les travaux d'aménagement du bourg et du cimetière pour un montant de 660 € HT.

➤ Le Maire informe qu'il a obtenu l'autorisation d'ouverture le soir pour le restaurant routier « Les z'épicuriens » aux Châtelets.

➤ Le Maire propose de créer une association des amis du Parc qui aurait comme objectif la gestion du parc nature. Accord à l'unanimité du conseil.

➤ Le Maire propose le ramassage des encombrants pour les personnes âgées uniquement. Projet à approfondir ultérieurement.

Séance levée à 22h30.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 16 décembre 2020.

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,